



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

amiante dans les établissements scolaires

Question au Gouvernement n° 1270

Texte de la question

AMIANTE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

M. le président. La parole est à Mme Elsa Faucillon, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

Mme Elsa Faucillon. Monsieur le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, quarante ans après les scandales de l'amiante, qui ont touché et tué des travailleurs, ce sont des enfants qui sont exposés à ce poison dans le milieu scolaire. Parmi les établissements disposant d'un diagnostic technique amiante, 38 % des écoles publiques, 73 % des collèges et 77 % des lycées contiennent de l'amiante. De nombreuses écoles restent par ailleurs sans diagnostic.

Le lycée Georges Brassens de Villeneuve-le-Roi est emblématique du déni des autorités face à la dégradation des matériaux amiantés dans les bâtiments publics. Décidément, « le temps ne fait rien à l'affaire », comme le chantait Brassens.

Pour ce lycée, les expertises de 2015 indiquaient qu'il n'y avait pas d'amiante. Deux ans plus tard, un grave incident lié à l'amiante, toujours inexpliqué, a pourtant bel et bien eu lieu. Aujourd'hui, face à la vétusté du bâti et à l'état de dégradation des flocages, il est refusé d'appliquer le principe de précaution, ce qui met de nouveau en danger la santé d'élèves mineurs, et de reconnaître la légitimité du droit de retrait des membres du personnel. « Je n'y mettrai pas mes enfants, pourquoi accepterais-je d'y mettre mes élèves ? », disait l'un d'entre eux. Et vous, monsieur le ministre, que feriez-vous ?

Pourquoi refusez-vous de valider ce droit de retrait des personnels du lycée Brassens en exerçant des pressions, alors même qu'un lycée modulaire, construit à quelques centaines de mètres, sera disponible après les vacances ? Pourquoi refusez-vous aux enseignants l'accès à des salles saines du collège attenant, afin qu'ils puissent assurer leurs enseignements, comme ils le demandent ?

Qu'attend l'État, responsable de la construction de l'essentiel des établissements amiantés avant les lois de décentralisation, pour engager un grand plan de diagnostic et de désamiantage en milieu scolaire, sans se défausser sur les collectivités territoriales ?

Il y a urgence, monsieur le ministre, à ne pas sombrer dans les erreurs du passé. Elles ont déjà abîmé de trop nombreuses vies. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et SOC – Mme Caroline Fiat applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Madame la députée, vous posez deux questions importantes et sérieuses, qui méritent une réponse dès à présent et d'autres, beaucoup plus approfondies, par la suite.

Le lycée Georges Brassens connaît des problèmes de bâti depuis fort longtemps, pour lesquels des solutions ont commencé à être apportées ces derniers temps, notamment, vous l'avez dit, avec la construction d'un nouveau lycée, juste à côté de l'actuel établissement. Il sera prêt au retour des vacances de la Toussaint. Les problèmes que vous venez d'évoquer seront donc terminés à ce moment-là.

S'agissant de ce lycée, il y a donc un problème de jonction entre maintenant et les vacances de la Toussaint. Le conseil régional d'Île-de-France, qui est compétent pour ces bâtis, a fait réaliser une analyse technique, qui a conclu à la non-dangerosité de ces locaux. Dès lors qu'une conclusion, fondée sur le plan technique, est posée, toutes les conséquences sont tirées. Les élèves peuvent y aller, tout le monde peut y aller ; il n'y a donc pas de raison d'exercer son droit de retrait.

Je comprends que les personnels soient très vigilants sur ces questions. Ils ont eu parfaitement raison de réclamer les analyses, de s'inquiéter. Cela est tout à fait normal. Mais les réponses ont été apportées. Surtout, la bonne nouvelle dans toute cette affaire, qui ne comporte pas que de bonnes nouvelles, c'est que tout pourra revenir à la normale à partir du retour des vacances de la Toussaint. Évidemment, le conseil régional d'Île-de-France, comme le rectorat de Créteil, suivront avec beaucoup de bienveillance le cas du lycée Georges Brassens.

Par ailleurs, il y a le problème de l'amiante en général, et celui de sa présence dans les établissements, avec les statistiques que vous avez données, madame la députée. Nous savons que ces statistiques ne portent que sur une partie des écoles et des établissements. En outre, cela ne signifie pas que tout cet amiante est dangereux, fort heureusement. Mais il y a un sujet, ce que je reconnais bien volontiers.

C'est pourquoi nous allons créer une cellule sur le bâti scolaire au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Nous le ferons en lien avec Jacqueline Gourault et le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, nouvellement créé, et avec la Caisse des dépôts et consignations, qui fourniront les conseils nécessaires.

Vous avez raison, madame la députée, nous ne devons pas nous déresponsabiliser, mais travailler avec les collectivités territoriales pour porter un jugement lucide sur ce qu'il y a à faire au cours des prochaines années.
(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.)

Données clés

Auteur : [Mme Elsa Fauchillon](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1270

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [18 octobre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [18 octobre 2018](#)